

que le Canada observera la neutralité, tant que le Canada ne manifestera pas de dispositions guerrières, nous pouvons rester en paix, mais surveillons les agissements de l'impérialisme."

Déjà l'Angleterre, sans nous consulter, a permis aux Etats-Unis de violer le traité qui interdit le déplacement des navires américains placés sur les grands lacs. En effet, pendant la guerre hispano-américaine, les autorités impériales ont ordonné au cabinet Laurier de laisser les avisos américains traverser le Saint-Laurent et se rendre à la mer, contrairement à la lettre et à la foi des traités.

Croyez-vous que l'Angleterre montrerait les dents si les Etats-Unis se mettaient à voter vingt, trente ou cinquante millions pour armer la frontière ou pour augmenter le nombre de leurs canonnières dans les eaux internationales qui séparent le Canada des Etats-Unis?

Sans doute, il est facile aujourd'hui d'en rire. C'est un des effets de l'état colonial de ne pas développer le sentiment des responsabilités nationales. Nous sommes un peu comme des petits garçons, qui tantôt ont peur et se cachent et tantôt insultent les passants, croyant que leur père est derrière eux pour les défendre.

Efforçons-nous, dans nos rapports avec les Etats-Unis, de développer en nous-mêmes un sentiment de réel patriotisme et de dignité. N'allons pas provoquer, tandis que nous sommes encore incapables de lui faire face, la grande nation qui nous avoisine.

LA NEUTRALITE DU CANADA

"Mais, objectera-t-on avec M. Laurier, le Canada étant une colonie anglaise, si l'Angleterre est en guerre, il peut être attaqué, même s'il ne prend aucune part aux hostilités."

Sans doute, en théorie.

Mais outre que ceci dispose des phrases grandiloquentes de M. Laurier sur le Canada, NATION indépendante et libre, je crois vous avoir démontré que, —les Etats-Unis mis à part, et peut-être le Japon, grâce à l'Angleterre — nous ne sommes guère exposés à l'attaque d'aucun pays.

Nous le serions certainement moins, détachés de l'Empire que colonie anglaise.

Mais il y a une autre réponse.

Si nous avions persévéré dans la voie du "self-government", si nous avions affirmé hautement notre déter-

mination de limiter nos armements et notre intervention militaire à la défense du territoire canadien, nous aurions fini par faire reconnaître par les nations étrangères notre neutralité dans tous les conflits de l'Angleterre où les intérêts et le territoire du Canada ne sont pas en jeu.

Et si l'on se récrie sur l'absurdité de cette théorie, je réplique que la Grande Bretagne et la Russie l'ont reconnue et pratiquée pendant la guerre de Crimée dans toutes les possessions anglaises et russes du littoral du Pacifique.

Du reste, cette théorie n'est pas plus absurde ni moins impraticable que le droit du Canada de négocier et conclure lui-même ses traités de commerce avec les nations étrangères. Et nul plus que M. Laurier n'a travaillé à nous faire reconnaître ce droit; et ses efforts ont été couronnés de succès.

LA CONSCRIPTION NAVALE

Pour faire accepter son projet de loi, M. Laurier l'a fait précéder d'observations où il a beaucoup insisté sur le fait que, d'après cette nouvelle loi, il n'y aurait pas de conscription pour forcer les Canadiens à s'embarquer sur ces vaisseaux.

Vraiment ! Nous en sommes rendus au point où le premier-ministre est obligé de déclarer qu'il ne rétablira pas le droit de presse, aboli en Angleterre il y a près d'un siècle; qu'il ne reviendra pas au régime des galères de Richelieu et de Louis XIV !

Mais la conscription navale n'existe dans aucun pays du monde, — ni en France, ni en Allemagne, ni en Russie ! Et il est souverainement absurde de prétendre que nous n'entrons pas dans le "tourbillon du militarisme" parce que nous n'avons pas la conscription navale.

L'Angleterre est, de toutes les nations du globe, celle à qui sa flotte est le plus essentielle pour la défense de son territoire, de son commerce et de son pain quotidien; et cependant l'Angleterre n'a pas plus la conscription navale que la conscription de l'armée.

LE SENTIMENT ANTI-MILITARISTE

Le ministre de la marine, M. Brodeur, — dont je ne veux ce soir dire qu'un mot, car je sais qu'il est malade; et ni mes habitudes ni mon tempérament ne me portent à attaquer des adversaires couchés, — M. Brodeur nous disait, il y a peu de temps, que ceux qui soulèvent les passions de la foule